

Le billet de Thomas Legrand

Kant à la rescousse de Jérôme Cahuzac ? Ça ne marche pas

L'ex-ministre du Budget, dont on a retenu les mensonges publics et la condamnation pour fraude fiscale, s'appuie sur le philosophe allemand pour légitimer son retour en politique. A côté de la plaque.



François Hollande et Jérôme Cahuzac, le 17 mai devant l'Elysée. (Patrick Aventurier/Gamma-Rapho / Getty Images)

par [Thomas Legrand](#)

publié le 28 novembre 2023 à 7h45

Pour ne rater aucun billet de Thomas Legrand, inscrivez-vous aux [newsletters de nos chroniqueurs politiques](#)

[Sur France Inter, lundi matin](#), Jérôme Cahuzac a voulu donner un cours de morale. Il a même été jusqu'à évoquer Kant. Il a surtout donné un cours de culot politique, aussi brillant à l'écoute que spécieux à la réflexion. L'ancien ministre du Budget de François Hollande, [qui fait un retour remarqué en politique](#), dans sa commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), estime qu'en vertu de la pensée kantienne, on ne peut opposer à son *come-back* un quelconque argument moral sans être sûr que cette morale soit partagée par tous.

Mais par quelle malice en vers lui-même Jérôme Cahuzac a donc été chercher le philosophe qui professe «qu'il ne faut jamais mentir, sous aucun prétexte» ? On savait que [Cahuzac n'était pas dépourvu d'aplomb](#) : il a menti à tout le monde, devant [la représentation nationale](#), dans l'exercice de ses fonctions de ministre et, si l'on en croit la version de François Hollande (que Jérôme Cahuzac refuse de confirmer), au président de la République [dans le tête-à-tête à l'Élysée](#). Interrogeons donc Kant pour savoir si Jérôme Cahuzac peut revenir en politique. La citation emblématique du philosophe allemand, s'agissant de la morale qui doit être issue de la raison et avoir une portée universelle, figure sans doute dans toute bonne copie du bac de philo, si le mot «morale» est dans l'intitulé du sujet : «*Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle*».

Appliquons ce précepte basique au cas Cahuzac. L'homme a fauté, il a été jugé et il a purgé sa peine ([cinq ans d'inéligibilité et deux ans de prison ferme aménagés via le port d'un bracelet électronique](#)). La morale kantienne voudrait effectivement que personne ne lui interdise, puisqu'il a purgé sa peine, de revenir dans la vie publique, de tenter de se faire élire et d'ainsi retrouver la légitimité populaire. Mais voilà : si la morale Kantienne s'attache aux actes, en politique, les mots sont des actes - on dit qu'ils sont performatifs. Et ceux que tient ensuite Cahuzac sur François Hollande s'éloignent de la morale.

Jérôme Cahuzac, commentant l'effet de son mensonge sur la défiance qui se développe parmi nos concitoyens vis-à-vis des élus, affirme que ce mensonge est moins grave que celui de François Hollande, qui se faisait fort [«d'inverser la courbe du chômage»](#). En effet, d'après Cahuzac, Hollande aurait su pertinemment que cette inversion n'était pas possible dans les délais annoncés. Il aurait donc menti et ainsi participé à la défiance envers le monde politique.

Cette comparaison elle-même est-elle morale ? D'abord, il est étonnant que Jérôme Cahuzac accuse François Hollande d'avoir menti sous forme d'une promesse qu'il a lui-même soutenue - puisqu'il était à l'époque ministre du Budget. Surtout, qui peut affirmer que François Hollande mentait ? Il s'agissait d'un objectif politique et le propre de l'ambition d'un projet politique, c'est de rendre possible ce qui paraît ne pas l'être. Enfin, comment Jérôme Cahuzac ose-t-il comparer un mensonge comme le sien - «*non, je n'ai pas de compte en Suisse*» - à une promesse difficilement tenable ? D'autant que finalement, et un peu trop tard pour François Hollande, la courbe du chômage s'est effectivement inversée, en 2017.

Alors on pourrait dire que, même si ces deux mensonges (si tant est que l'on retienne cette notion pour la courbe du chômage) ne sont pas de nature identique, il est évident que l'accumulation des promesses non tenues pèse plus, à la longue, que le compte en Suisse dissimulé par Jérôme Cahuzac. Mais alors il ne faut pas invoquer Kant. La morale impérative de Kant ne se juge pas aux conséquences, pour lui c'est l'acte en lui-même qui compte. Et là, plus d'hésitation : une promesse tenue trop tard est beaucoup moins grave qu'un mensonge sur une situation hors-la-loi de la part d'un ministre. Si aucune morale imposée de l'extérieur ne devrait empêcher Jérôme Cahuzac de se présenter à nouveau devant les électeurs, pas sûr en revanche que le sens moral des électeurs (kantien sans le savoir) autorise un homme de gauche, censé lutter pour l'égalité et la justice fiscale, ayant détenu illégalement une petite fortune en Suisse, à revenir en politique.